

Assassinat « politique » de Dag Hammarskjöld : la Belgique refuse d'ouvrir ses archives coloniales

par J. M.

La Belgique refuse tacitement d'ouvrir ses archives coloniales pour une enquête de l'Onu sur la mort de Dag Hammarskjöld. Bien que ce ne soit pas le seul pays européen ou occidental à s'y refuser, cette réticence relance la question de son/notre ingérence politico-militaire au Congo depuis 1960. En avril 2015, l'ancien Secrétaire général de l'ONU, le Sud-Coréen, Ban Ki-moon, nommait une Commission d'enquête pour éclaircir les conditions et les circonstances de la mort de Dag Hammarskjöld. Pourquoi une nouvelle enquête 50 ans plus tard ? Cette question a son importance lorsque l'on parle d'histoire coloniale dont on sait à quel point, aujourd'hui encore, elle demeure sensible dans le monde politique belge, qui rechigne à déclassifier certaines archives coloniales.

Décédé dans la nuit du 17 au 18 septembre 1961, dans le « crash » de son avion, le DC-6 Albertina, le Secrétaire général de l'ONU, de nationalité suédoise, Dag Hammarskjöld était en mission dans l'actuelle République démocratique du Congo pour tenter de réconcilier le gouvernement central – dirigé par le président Joseph Kasa-Vubu et le Premier ministre Patrice Emery Lumumba - avec les dirigeants sécessionnistes de la province du Katanga – notamment Moïse Tshombe-, afin de réunifier le pays.

Pour rappel, la RDC venait d'accéder à l'indépendance le 30 juin 1960 et quelques semaines plus tard, la riche province du Katanga faisait sécession et proclamait son indépendance. Cette sécession va déstabiliser de manière durable le Congo en mettant en cause la souveraineté de l'État nouvellement indépendant, et de son gouvernement démocratiquement élu. L'élimination politique et physique de du premier Premier ministre élu, par la Belgique et la communauté internationale, constituera, on le sait, le point paroxystique de la guerre menée par les pays occidentaux et la Belgique, contre le Congo¹.

Le décès du Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, intervient durant ce moment clé de la politique congolaise. A la suite de l'accident d'avion, les différentes enquêtes initiées par l'ONU pour établir la vérité sur les circonstances et les conditions de ce crash avaient conclu à un accident.

Or, il se trouve que depuis quelques années, des informations publiées par différents canaux et différents enquêteurs concluent non pas à la thèse de l'accident ou d'un crash mais à celle d'un attentat.

¹ Voir L. De Witt. 2000. *L'Assassinat de Lumumba*, Karthala: Paris

En 2011, un ouvrage publié en Grande-Bretagne remettait complètement en cause la thèse de l'accident². Cette enquête a été suivie par une autre grande enquête du quotidien britannique «The Guardian» en 2012³, et enfin, par celle menée par un groupe de juristes indépendants en 2013⁴.

Toutes ces enquêtes aboutissent au constat de l'existence de nombreuses zones d'ombre dans ce qui fut présenté en 1961 comme un accident ou un crash. Pour un nombre croissant d'enquêteurs, il s'agit bien d'un attentat. Selon l'AFP qui cite le rapport de la Commission d'enquête de l'Onu, «il existe une preuve convaincante que l'avion a fait l'objet d'une forme d'attaque ou de menace au moment où il s'apprêtait à atterrir à Ndola en Zambie». Et *Foreign Policy* d'ajouter que «les nouveaux documents confirment la thèse de l'assassinat».

L'avion transportant le Secrétaire général de l'Onu de Lubumbashi au Congo à la ville de Ndola en Zambie aurait donc été abattu par un autre avion en vol. Après avoir reçu les conclusions de l'enquête en septembre 2015, l'ancien Secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, notait effectivement que «les nouveaux éléments d'enquête ont une valeur probante suffisante pour faire de l'attaque aérienne, ou d'un autre fait d'origine extérieure, une hypothèse à prendre en compte». Le rapport⁵ écartait ou minimisait, déjà à l'époque, d'autres explications : détournement, sabotage de l'appareil, fatigue de l'équipage, etc. Reste à prouver concrètement l'existence d'un avion agresseur et sans doute aussi à nommer les commanditaires de cet attentat.

RDC-ONU : des rapports ambigus et difficiles

Il faut dire que depuis son érection en Etat indépendant, la République Démocratique du Congo (RDC) a une relation dramatique avec l'Onu. Pour rappel, la RDC accède à l'indépendance le 30 juin 1960. Deux semaines plus tard, le Katanga, la province minière convoitée par le monde industrialisé pour ses fabuleuses réserves minières, faisait sécession sous la houlette d'un certain Moïse Tshombe et de ses conseillers belges. Dag Hammarskjöld, fervent partisan des indépendances africaines, se donna pour mission de refaire l'unité de ce vaste et riche pays de l'Afrique centrale, non sans négliger l'importance des intérêts matériels pour les puissances impériales, instituées en « communauté internationale », et venant apporter leur soutien à l'État sécessionniste.

L'objectif d'Hammarskjöld est alors de faire revenir les autorités sécessionnistes du Katanga à la raison. Il engage une croisade diplomatique qui le conduira à Kinshasa, puis à Lubumbashi

² Williams S. (2011) *Who Killed Hammarskjöld?: The UN, the Cold War and White Supremacy in Africa*, C Hurst & Co Publishers Ltd, 256p.

³ New inquiry set up into death of UN secretary general Dag Hammarskjöld, *The Guardian*, 18 July 2012, <https://www.theguardian.com/world/2012/jul/18/inquiry-death-un-dag-hammarskjold-2>

⁴ La "commission Hammarskjöld" mandatée par l'Onu.

⁵ <http://www.lefigaro.fr/international/2017/09/27/01003-20170927ARTFIG00190-l-onu-ne-croit-plus-a-la-mort-accidentelle-de-son-secretaire-general-hammarskjold.php>

(ancienne Elisabethville) afin d'essayer de convaincre le président Joseph Kasa-Vubu et Moïse Tshombe, le sécessionniste, de refaire l'unité du pays.

Mais sa mission sera arrêtée net et ne sera pas continuée par l'ONU. Il mourra, avec ses compagnons de voyage et l'équipage, lors de «l'accident» du DC-6 Albertina, à l'occasion du vol qui devait les conduire de Lubumbashi, au Congo, à Ndola, au nord de l'ancienne Rhodésie du nord devenue l'actuelle Zambie. Revenir sur la cause de ce «crash» permet de comprendre s'il s'est agi d'un accident ou d'un assassinat politique.

Une demande de déclassification des archives, refusée

La Commission d'enquête créée par l'ancien Secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, et relancée par son successeur, le Portugais, Antonio Gutierrez, avait pour mission d'aller plus loin dans les investigations, et si possible, de demander à certaines puissances occidentales dont la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et les Etats-Unis de déclassifier certains documents liés à cet «accident». Notamment les écoutes radio des agences américaines, la CIA et la NSA, ainsi que britanniques, qui avaient enregistré les conversations du pilote et de la tour de contrôle, afin d'essayer de connaître les circonstances de cet «accident» ou «attentat ».

Or, jusqu'à ce jour, ces pays rechignent à mettre à la disposition des enquêteurs les documents nécessaires à l'avancement de l'enquête, ou comme l'affirme le quotidien français, Le Figaro du 9 octobre 2017, à « l'éclatement de la vérité »⁶. Comme raison du refus, les dirigeants américains et britanniques, par exemple, invoquent des questions de sécurité pour leurs pays, ajoute ce quotidien. Les différents enquêteurs sont unanimes sur une chose : Dag Hammarskjöld s'était fait de nombreux «ennemis» parmi les puissances occidentales qui tiraient les ficelles de cette sécession dans l'ombre⁷. Il a été démontré à ce propos que le président autoproclamé du Katanga, Moïse Tshombe, n'était qu'un simple exécutant, une marionnette mettant en œuvre des ordres venus d'ailleurs, de ceux qui tenaient à garder une mainmise totale sur les « scandaleuses » ressources minières de cette province, notamment les dirigeants de l'Union minière du Haut-Katanga et certaines puissances tutélaires.

Conclusion

On peut se demander quelles seraient les implications pour le Conseil de sécurité de l'ONU et pour la Belgique, s'il devait être démontré que le décès de Dag Hammarskjöld relève en définitive d'un assassinat, et notamment d'un assassinat politique. Pour nombre d'observateurs de la diaspora congolaise, la réponse est : rien. Un énième discrédit moral ? C'est l'idée selon laquelle les Nations-Unies ne pourraient pas admettre, ni *a fortiori* sanctionner- un crime ayant été commandité par des membres du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans ce contexte, le refus tacite de la Belgique de déclassification des archives

⁶ op.cit.

⁷ De Witt, op.cit.

pourrait être perçu comme la preuve d'une implication politico-militaire, mais aussi d'un attachement à une politique et idéologie impérialiste qui ne va certainement pas dans le sens d'une politique « décoloniale ».

En Belgique, nombre d'archives coloniales qui étaient jusqu'en 2016 au ministère des Affaires Etrangères sont devenues, ou sont en passe de devenir, les archives du Palais royal. Un transfert qui ne va pas dans le sens d'une politique publique de transparence et de démocratisation de l'accès aux archives.

Les archives sensibles peuvent être déclassées sauf dans certains cas, notamment lorsque la sécurité de l'État est menacée. C'est manifestement le cas ici. Toute la question est alors de savoir en quoi des archives, relevant du domaine de la Sûreté coloniale, menacent la sécurité d'un État qui se veut post-colonial ?

Outre qu'il relève de processus politiques non-démocratiques, le refus de déclassification des données qui théoriquement devraient l'être – puisque la durée de classification rallongée à 50 ans, était jusqu'en 2016, de 30 ans - nourrit un certain nombre de soupçons. Dans un contexte où de nombreuses voix se font entendre pour exiger l'enseignement de l'histoire coloniale à l'école, n'est-il pas temps d'entreprendre une véritable politique décoloniale, en racontant l'histoire telle qu'elle a été et en déclassifiant ces archives afin qu'elles puissent relever du domaine public et ainsi démontrer que la Belgique n'a rien à cacher ?

Dag Hammarskjöld : «L'Onu a été inventée pour éviter à l'humanité de vivre en enfer»

S'il est démontré un jour que l'avion transportant le deuxième Secrétaire général de l'Onu avait subi un attentat, il faudra alors conclure que Dag Hammarskjöld aurait peut-être payé pour son audace à appliquer à la lettre la Charte de l'Onu comme il s'était juré. Or appliquer la Charte de l'Onu à la lettre c'est travailler à asseoir l'égalité des droits entre nations, une réalité inimaginable pour les puissants de ce monde ?

Mais qui était alors ce Secrétaire général suédois de l'Onu ?

Docteur en droit et économie politique de l'université d'Upsala, il avait été, en 1933, professeur-adjoint d'économie politique à l'université de Stockholm. De 1936 à 1945, il a occupé les fonctions de Secrétaire général du ministère des Finances et a présidé, pendant la même période, le Conseil d'administration de la Banque nationale de Suède de 1941 à 1948. En 1946, il est nommé Conseiller financier au ministère des Affaires étrangères, puis ministre d'Etat en 1950.

Un peu plus tard, il devient vice-ministre des Affaires étrangères. Il prend alors part, en qualité de vice-président de la délégation suédoise, à la sixième session de l'Assemblée générale de l'Onu, et comme président de la délégation de son pays à la septième session de l'Assemblée générale des Nations unies. Sur la recommandation du Conseil de sécurité de l'Onu, l'Assemblée générale le nomme, le 7 avril 1953, Secrétaire général de l'Onu.

Il sera réélu à l'unanimité pour un second mandat, le 26 septembre 1957, mandat qu'il ne terminera pas, la mort l'ayant surpris, le 18 septembre 1961, dans le «crash», dit mystérieux pour beaucoup d'enquêteurs, de son avion au nord de la Zambie, alors qu'il se rendait dans la seconde ville zambienne, Ndola.

Pour le reste, cet homme, un poète et sans doute un peu idéaliste sur les bords, qui estimait que l'Onu avait été inventée pour éviter à l'humanité de vivre en enfer, n'avait peut-être pas bien compris que son humanisme et son sens de justice étaient en contradiction flagrante avec les intérêts des puissants. Or, depuis sa découverte, la RDC est au centre de tous les enjeux mondiaux à cause de l'abondance et de la variété de ses ressources naturelles.